



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.
GENERALE

ID/CONF.1/G.77
7 juillet 1967

FRANCAIS SEULEMENT

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Athènes, 29 novembre-20 décembre 1967
Point 4(b) de l'ordre du jour provisoire

D01845

**AIDE FINANCIERE DE LA FRANCE
A L'INDUSTRIALISATION DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT**

Soumis par le Gouvernement de la France

67-16417

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

L'aide française aux pays en voie de développement s'est maintenue en 1966 à 6, 4 milliards de francs, soit à un niveau sensiblement équivalent à celui qui avait été atteint en 1965. Cette aide représente 1,75 % du revenu national. Ce pourcentage, nettement supérieur à celui de 1% qui a été fixé comme objectif par la première Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, n'est atteint par aucun autre grand pays.

La stabilisation du niveau global de l'aide recouvre toutefois certaines transformations de son contenu. L'aide privée s'accroît de façon très notable puisqu'elle représente 44, 1 % du total de l'aide contre 31,5 % en 1963. Par ailleurs, le redéploiement géographique déjà perceptible ces dernières années s'est poursuivi en 1966 : en effet les pays extérieurs à la zone francs ont reçu, en 1966, 30 % du total de l'aide au lieu de 15% en 1963. Cette évolution concerne aussi bien l'aide privée que publique. Enfin il est intéressant de souligner la part croissante des dépenses de coopération technique au sein de l'aide publique bilatérale.

Aussi brièvement rappelé, ces traits généraux de l'évolution de la politique française d'aide permettent de mieux préciser le contexte dans lequel se situe l'effort consenti par la France en faveur de l'industrialisation des pays en voie de développement.

../...

Cette étude se propose de décrire le mécanisme et d'apprécier l'ampleur de l'assistance financière accordée par la France dans le domaine de l'industrialisation. Par assistance financière il faut entendre le flux des capitaux tant publics que privés dirigés sous forme de dons, de prêts ou d'investissements directs vers les pays en voie de développement. Les dépenses de coopération technique qui concourent à l'industrialisation feront l'objet d'une étude séparée.

*

* *

1°/ LES MECANISMES DE L'AIDE -

L'aide française

est attribuée aux Etats bénéficiaires directement ou par l'intermédiaire d'organismes internationaux. L'aide bilatérale comprend l'aide publique et l'aide privée.

a) L'aide publique

La distribution de l'aide publique s'effectue par l'intermédiaire d'organismes divers à vocation soit générale comme le Trésor public, soit particulière comme la Caisse des Dépôts et Consignations, les fonds d'équipement, la Caisse Centrale de Coopération Economique, la Caisse d'Equipement de l'Algérie, dont les activités sont pour l'essentiel liées au financement du développement industriel.

Le Trésor intervient soit par l'octroi de prêts directs, soit en accordant sa garantie à des prêts consentis par d'autres organismes.

Les prêts directs du Trésor transitent suivant le cas par le compte des règlements avec les gouvernements étrangers ou par le compte des prêts et consolidations.

Trois fonds d'équipement octroient des subventions et des prêts à l'intérieur de la zone franc :

- le Fonds d'Aide et de Coopération intervient dans les Etats d'Afrique noire de la zone franc, à Madagascar et depuis 1963 au Rwanda, au Burundi, à l'Ethiopie et au Congo-Kinshasa. .../...

Les concours du Fonds d'Aide et de Coopération sont apportés sous forme de subventions ou participations à des sociétés d'intérêt général; depuis 1962, le F.A.C. consent également des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt;

- le Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social couvre les sept territoires d'Outre-Mer, le Fonds d'Investissement pour les départements d'Outre-Mer^{couvre} les départements d'Outre-Mer. Ces deux fonds participent, sous forme de dons, au financement soit de programmes d'étude et de recherche, soit d'opérations d'équipement public; ils prennent des participations au capital des sociétés d'économie mixte.

La Caisse des Dépôts et Consignations prête, dans les départements d'Outre-Mer comme en France continentale⁽¹⁾ aux collectivités locales et aux entreprises d'intérêt général.

La Caisse Centrale de Coopération Economique agit tantôt pour le compte de l'Etat et tantôt pour son propre compte.

Pour le compte de l'Etat, elle assure la gestion des trois fonds d'équipement qui viennent d'être mentionnés. Sous sa propre responsabilité, elle participe au financement de l'équipement des secteurs publics et semi-publics africains et malgache, en prêtant soit aux Etats eux-mêmes soit aux Banques de Développement, aux sociétés d'énergie électrique, et aux sociétés d'énergie électrique, et aux sociétés immobilières.

Elle agit dans le secteur privé par l'octroi de prêts ou par des prises de participation, soit directement, soit par l'intermédiaire des banques de développement.

La Caisse d'Equipement de l'Algérie, créée par décret du 17 mars 1959, administre les crédits d'aide attribués par la France à l'Algérie.

Les accords franco-algériens du 29 juillet 1965 ont créé deux organismes de distribution de l'aide, l'association coopérative pour le secteur pétrolier et l'organisme de coopération industrielle pour le secteur industriel.

(1) y compris la Corse.

Ces deux institutions ont la responsabilité de déterminer sur leur plan respectif le montant et les modalités des investissements à réaliser par la France en Algérie.

Elles constituent une tentative originale pour régler les problèmes de développement dans le cadre d'organismes mixtes groupant des représentants du pays donateur et du pays bénéficiaire.

b) L'aide privée

L'aide privée comprend les investissements industriels directement réalisés par les sociétés françaises dans les pays en voie de développement et les opérations garanties par la Compagnie Française d'Assurances pour le Commerce Extérieur (COFACE).

La COFACE garantit les exportations de biens d'équipement, la construction à l'étranger de grands ensembles industriels, les marchés de travaux ou d'études, les ventes de brevets et concessions de licences.

Elle donne cette garantie à l'occasion soit de crédits commerciaux accordés à l'exportateur par l'acheteur, soit de crédits financiers accordés par des banques ou établissements financiers français.

Les possibilités de garantie de la COFACE, déjà élargies l'an passé par l'institution du crédit-acheteur, viennent de l'être à nouveau par la création d'un crédit-investissement visant à permettre aux exportateurs de faire face aux risques particuliers inhérents aux prises de participations au capital de sociétés auxquelles ils vendent des biens d'équipement pour des montants importants.

c) L'aide multilatérale

L'aide multilatérale aux pays en voie de développement est distribuée par des organismes à vocation mondiale et par des organismes à vocation régionale.

../...

Au niveau mondial, la France participe notamment à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, à l'Association Internationale pour le Développement et au Programme des Nations-Unies pour le Développement. Elle participe également aux programmes européens d'aide aux pays en voie de développement réalisés par l'intermédiaire du Fonds Européen de Développement et de la Banque Européenne d'Investissement.

*

* *

2°/ IMPORTANCE ET REPARTITION DE L'AIDE -

Le tableau 1 montre l'évolution de la participation française au financement des organismes multilatéraux au cours des dernières années.

Les tableaux annexes 2 et 3 présentent une répartition de l'aide bilatérale française à l'industrialisation par zone géographique et par secteur.

Il n'est évidemment pas possible de savoir comment la participation française au financement des organismes internationaux a été répartie géographiquement et par secteur.

On notera d'une part que les chiffres donnés concernent les engagements et non les versements effectifs et d'autre part que, pour les crédits fournisseurs, ils recouvrent les marchés conclus pris en garantie par la COFACE au cours de l'année 1965.

Ces tableaux appellent les commentaires suivants :

a) importance de l'aide à l'industrialisation

Le total des engagements effectués au titre de l'aide à l'industrialisation s'élève pour 1966 à 774 millions de dollars.

Sans vouloir comparer des données hétérogènes, engagements et versements, il n'est pas sans intérêt de rapprocher ces chiffres du montant total de l'aide française en versement pour 1966 : 1.290 millions d'u.c.

../...

Avec les réserves indiquées et en se bornant à raisonner sur des ordres de grandeur, on peut dire que l'aide à l'industrialisation constitue la moitié de l'aide française aux pays en voie de développement.

b) Nature de l'aide

On remarquera que les dons, s'ils s'élèvent à plus de la moitié de l'aide publique ne représentent qu'un dixième du total de l'aide dans le secteur considéré.

Il est intéressant de rapprocher ce pourcentage de celui représentant la part des dons dans l'ensemble de l'aide : sur les 1.290 millions d'u.c. pour 1966, 638, 4 millions, soit à peu près la moitié, ont été attribués sous forme de dons.

On peut en conclure que, si la part importante des dons dans l'aide est une caractéristique de l'aide française considérée dans son ensemble, cette affirmation n'est pas valable pour l'aide à l'industrialisation qui est apportée, pour la plus grande partie, sous forme de prêts.

Il en va cependant différemment pour l'aide consentie aux pays africains de langue française qui reçoivent, sous forme de dons, les trois quarts de l'aide industrielle.

c) Répartition géographique de l'aide

Le tableau ci-après énumère les régions du monde dans l'ordre d'importance de la distribution de l'aide à l'industrialisation :

| | | | |
|--|-------|--------------------|---|
| 1. pays africains de la zone franc | 331,1 | million de dollars | |
| 2. pays européens | 136,7 | " | " |
| 3. Asie | 111,6 | " | " |
| 4. pays africains situés hors de la zone franc | 77,3 | " | " |
| 5. Amérique latine | 63 | | |
| 6. Moyen-Orient | 47,3 | " | " |
| 7. Océanie | 7,8 | " | " |

On retrouve dans ce tableau une constante de l'aide française, distribuée de façon prioritaire aux pays du monde avec

../...

lesquels la France garde des liens préférentiels et singulièrement aux pays africains de langue française.

d) Répartition par secteur technique

Les industries énergétiques et manufacturières se partagent par moitié la quasi-totalité de l'aide française.

AIDE FRANÇAISE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
 Contributions versées aux organismes internationaux

(en millions de \$)

| | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 |
|------------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| P.E.A.T. des N.U. | 1,9 | 1,9 | 1,9 | 1,9 | 3,5 |
| Fonds Spécial des N.U. | 1,1 | 1,1 | 0,1 | 1,6 | |
| F.E.D. | 77,0 | - | - | - | - |
| A.I.D. | 10,2 | 10,2 | 10,2 | 20,6 | 20,6 |
| B.I.R.D. | 24,3 | 11,1 | - | - | - |
| Divers | 2,5 | 3,6 | 3,3 | 3,1 | 3,3 |
| TOTAL | 117,0 | 27,9 | 16,5 | 27,2 | 27,4 |

QUESTIONNAIRE DE L'O.N.U.D.I.

ID/CONF.1/G.7
Français
Page 10

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'ASSISTANCE FINANCIERE DE LA FRANCE A L'INDUSTRIALISATION
DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (1966)

| R E G I O N S (définition N.U.) | ENGAGEMENTS - Chiffres en millions de \$ | | | | TOTAL | CONCOURS PRIVES | TOTAL |
|------------------------------------|--|--|--|--|-------|-----------------|-------|
| | AIDE PUBLIQUE | CREDITS | CONCOURS PRIVES | | | | |
| | (On pourra distinguer les : différentes formes de cette : assistance financière) | (On pourra distinguer les : rentes de concours finan- : ciers privés (prêts, investisse- : ments, etc...) | (On pourra distinguer diffé- : rentes formes de concours finan- : ciers privés (prêts, investisse- : ments, etc...) | (On pourra distinguer diffé- : rentes formes de concours finan- : ciers privés (prêts, investisse- : ments, etc...) | | | |
| | DONS | PRETS | TOTAL | | | | |
| EUROPE | - | - | - | 131,7 | 5 | 136,7 | |
| PAYS AFRICAINS DE LA ZONE FRANC | 62,8 | 19,3 | 82,1 | 125,5 | 123,5 | 331,1 | |
| AUTRES PAYS AFRICAINS | - | 34,7 | 34,7 | 26,4 | 16,2 | 77,3 | |
| AMERIQUE LATINE (1) | 5,2 | 4,2 | 9,4 | 51,6 | 2 | 63 | |
| ASIE (y compris l'Iran) | - | - | - | 111,6 | - | 111,1 | |
| MOYEN-ORIENT | - | - | - | 2,7 | 44,6 | 47,3 | |
| OCEANIE | 4,8 | 3 | 7,8 | - | - | 7,8 | |
| TOTAL | 72,8 | 61,2 | 134,0 | 449,5 | 191,3 | 774,8 | |

(1) - Y compris les Antilles.

(2) - Rapport de la COFACE pour 1965 - Annexe IV - Moyen terme - marchés pris en garantie au cours de l'année 1965.

(3) - Investissements directs et réinvestissements de bénéfices de l'année 1966 - Chiffres prévisibles.

OBSERVATIONS - Les chiffres de la colonne Dons ne concernent que l'aide à l'équipement industriel proprement dite. Il y aurait lieu en fait de leur ajouter la part des dépenses d'assistance technique se rapportant à l'industrialisation, ainsi que la part des dépenses de soutien économique bénéficiant à l'industrialisation (ex : aide libre à l'Algérie). Mais les chiffres de ces autres dépenses ne sont pas connus actuellement.

QUESTIONNAIRE DE L'O.N.U.D.I.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'ASSISTANCE FINANCIERE DE LA FRANCE A L'INDUSTRIALISATION
DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (1966)

ENGAGEMENTS - Chiffres en millions de \$

| CATEGORIES d'INDUSTRIE | ASSISTANCE FINANCIERE DU SECTEUR PUBLIC | | CREDITS FOURNISSEURS | ASSISTANCE FINANCIERE DU SECTEUR PRIVE | | TOTAL |
|--|--|-------|-------------------------|---|--|-------|
| | Donc | Prêts | | | | |
| I - INDUSTRIES DE PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS: | 4,5 | | 2,2 | | | 6,7 |
| II - INDUSTRIES MINERALES | 22 | 7 | | | | 29 |
| III - INDUSTRIES ENERGETIQUES: | 7,3 | 49,2 | 122,1 | 191,3 | | 369,9 |
| IV - INDUSTRIES MANUFACTU- RIERES | 39 | 5 | 325,2 | | | 369,2 |
| TOTAL | 72,8 | 61,2 | 449,5 | 191,3 | | 774,8 |

(1) - Cette répartition a été effectuée sur la base de la "classification type pour le Commerce International".

I - Produits dérivés des produits agricoles ou forestiers.

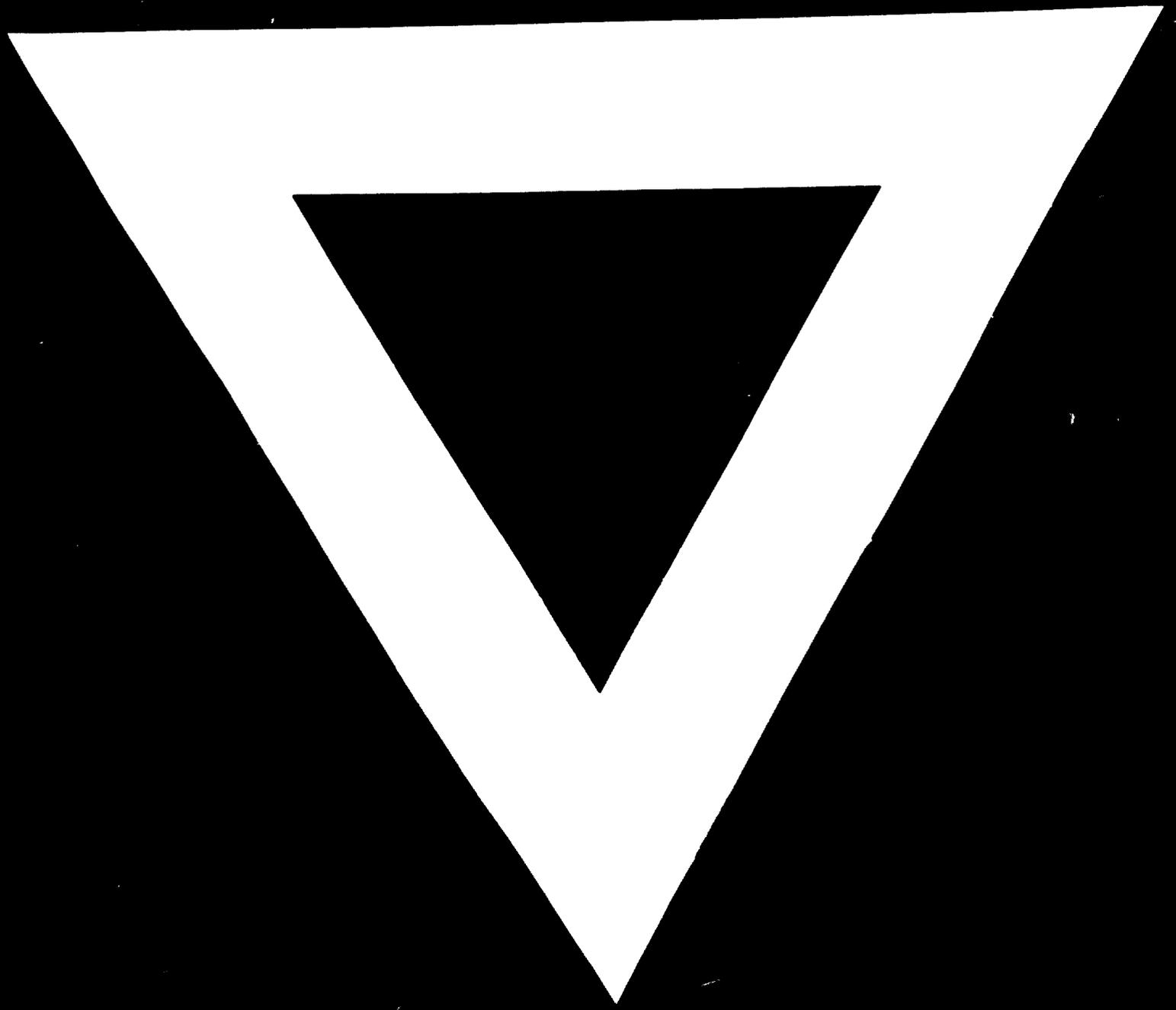
II - Produits minéraux bruts.

III - Energie.

IV - Produits manufacturés. (Détail de ces rubriques sur le tableau modèle).

(2) - Rapport de la COFACE pour 1965 - Annexe IV - Moyen terme - marchés pris en garantie au cours de l'année 1965.

(3) - Investissements directs et réinvestissements de bénéfices de l'année 1966 (chiffres provisoires).



6 . 10 . 71

